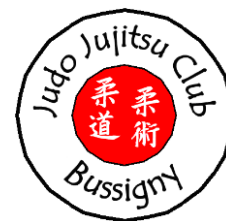


Judo Jujitsu Club Bussigny
Rue du Jura 5
CH-1030 Bussigny
info@judo-jujitsu-club-bussigny.ch
www.judo-jujitsu-club-bussigny.ch



Judo Jujitsu Club Bussigny



Concept de protection pour les entraînements dès le 5 Nov. 2020

Le concept de protection de la FSJ s'applique.

Version : 05.11.2020
Auteur : Gaétan Franzini au nom du Comité du JJCB

Nouvelles conditions cadres

Dès le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de deux mètres les unes des autres, sans mesure de protection.

Dès le 5 novembre 2020 et selon les directives du canton de Vaud, les entraînements sont interdits aux membres de 16 ans et plus. Ce qui suit s'applique ainsi aux enfants jusqu'à 15 ans qui continuent à pratiquer leur discipline au Dojo du JJCB.



Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie, même minimes, ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors des trajets (lors desquels on évite les transports publics ou en commun), de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche et après l'entraînement – dans ces situations ou d'autres similaires, l'on garde ses distances avec les autres personnes et l'on renonce aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont seulement à nouveau autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler. L'entraînement doit se dérouler dans un espace d'au moins 10 m² par couple, ce qui signifie qu'un maximum de 25 personnes peuvent participer à nos entraînements.

3. Hygiène

Le fait de se laver les mains et les pieds joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains et les pieds avec du savon, du gel hydroalcoolique, ou des lingettes désinfectantes (pour les pieds notamment) avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Port du masque

Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans révolus dès l'entrée du bâtiment sportif, dans les vestiaires, les toilettes et durant l'entraînement. Cette règle est aussi valable pour le moniteur qui donne le cours. Les enfants jusqu'à 11 ans peuvent porter un masque s'ils le souhaitent, mais ce n'est pas obligatoire.

5. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements, incluant les groupes de travail. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

6. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Gaétan Franzini. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 79 768 90 41 ou gaetan.franzini@gmail.com).

Divers

La présence aux entraînements n'est pas obligatoire ; chaque membre présent (ou parent de membre présent) est conscient des risques malgré les mesures préventives, que la participation à un entraînement avec contact physique peut entraîner et en prend l'entière responsabilité ; les membres considérés comme étant à risque ou vivant à avec des personnes à risque sont encouragés à demander conseil auprès de leur médecin traitant quant à la possibilité de reprendre les entraînements.

Nous comptons sur la discipline, la solidarité et le sens des responsabilités de chacun quant au respect de ces consignes, que ce soit au sein du club ou en-dehors.